

**II^e CONFERENCE INTERNATIONALE DU RESEAU
« FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)**

« Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des
dispositifs de formation rurale pour le développement »

TUNIS - 19 AU 23 MAI 2008

CONTRIBUTION A LA CONFERENCE DE TUNIS

« Rôle des acteurs du niveau macro et micro dans la mise en œuvre
des Centres des Métiers Ruraux (CMR) en Côte d'Ivoire »

Par **Dr. Adama COULIBALY, Michel KISSY Kraidy, Mèhin SILUE,
Aminata COULIBALY**

Sommaire

Introduction

- La chaîne des acteurs en action dans le système CMR
- Rôle des acteurs du niveau micro, dans le processus de développement des systèmes CMR
 - . Conception de la méthode
 - . Exécution des protocoles et élaboration de la démarche d'intervention et des outils
 - . Diagnostic des besoins, exécution des formations et évaluation
 - . Financement
- Analyse de la pertinence de l'implication des acteurs et enseignements des CMR

Conclusion

INTRODUCTION

Les dispositifs de formation sont des systèmes orientés sur la Communication et l'Apprentissage qui sont mis en oeuvre dans des circonstances et des localités spécifiques pour des acteurs spécifiques afin de réaliser l'adéquation Compétence/ Besoin de qualification des ressources humaines en vue de l'action. Aucun dispositif de formation n'est donc mis en oeuvre sans qu'il soit destiné à contribuer à atteindre un objectif spécifique donné.

Si l'initiative de la formation rurale est du rôle régalien de l'Etat, il n'est qu'une des composantes de la politique de développement rural. Dès lors, l'efficacité des dispositifs de formation rurale, qui doivent avoir la vocation d'être pérenne, dépend en partie de l'implication des acteurs concernés et plus spécifiquement des utilisateurs et des bénéficiaires.

L'expérience montre qu'un bon agencement des moyens chèrement mobilisés par les gouvernants pour l'éducation et la qualification professionnelle des acteurs ruraux est le garant du bon fonctionnement des dispositifs de formation.

Dans un contexte où la décentralisation est choisie comme option majeure pour l'organisation du développement locale, et, où les acteurs sont placés (voulus) au centre des dynamiques, quels rôles peuvent-ils jouer au sein des dispositifs de formation rurale afin de contribuer efficacement à leur développement en vue de leur pérennisation?

Au niveau de la chaîne des acteurs qui sont en action dans le contexte des CMR, quels rôles jouent, au niveau micro, les communautés villageoises, les organisations locales, les personnes ressources et les usagers tels que les groupes d'apprenants, les ménages ?

CHAINE DES ACTEURS EN ACTION DANS LE SYSTEME CMR

- *Au niveau national*

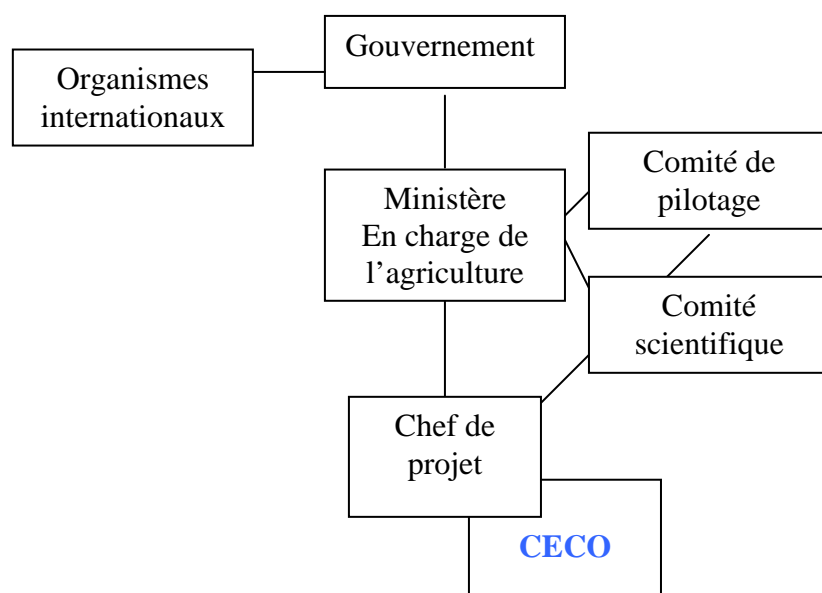
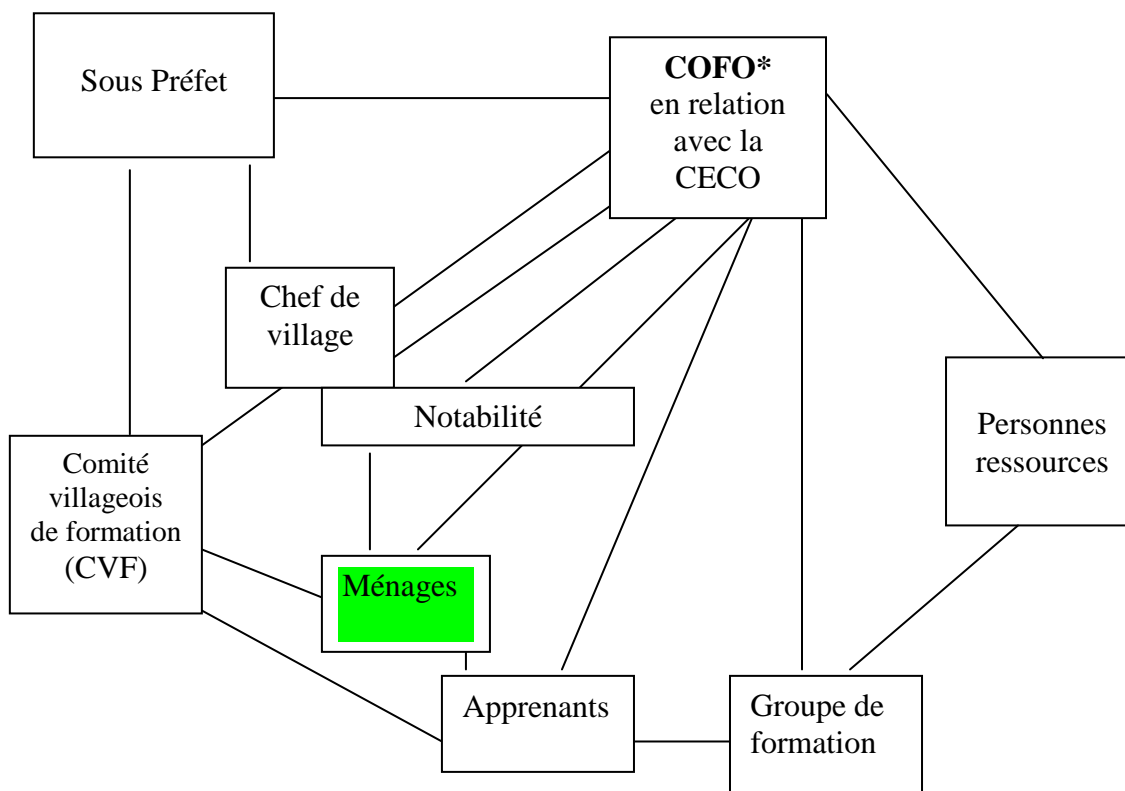


Figure 1 : Chaîne des acteurs au niveau national

- Au niveau Micro : sous préfecture



* COFO : Coordonnateur de formation

Figure2 : Chaîne des acteurs au niveau micro

DEFINITION DU ROLE DES ACTEURS DE LA CHAINE

- Au niveau national

Acteurs	Lien institutionnel à entretenir	Rôle dans la chaîne des acteurs	Points d'exigence à surveiller
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> . Rend compte au Ministère de l'agriculture (MINAGRI) . Interface entre le gouvernement et la CECO 	<ul style="list-style-type: none"> . Veiller à la cohérence des programmes avec les grandes orientations de la politique du gouvernement dans le domaine de la formation aux métiers 	<ul style="list-style-type: none"> . Approuver les programmes et les rapports d'activités . Doter le projet de budget . Obtenir le financement pérenne des CMR
Comité scientifique	<ul style="list-style-type: none"> . Aucun lien . Experts choisis es qualités . Indépendants 	<ul style="list-style-type: none"> . Donner des avis motivés sur les concepts développés et approches méthodologiques 	<ul style="list-style-type: none"> . Veiller à la pertinence du contenu scientifique de la démarche expérimentale
Cellule de coordination et de Capitalisation	<ul style="list-style-type: none"> Rend compte au MINAGRI qui contrôle sa gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> . Maître d'ouvrage . Conduit les travaux de conception, d'expérimentation et de développement des modèles . Réalise la capitalisation et la capacitation des COFO 	<ul style="list-style-type: none"> . S'assurer du transfert des outils aux acteurs des dispositifs CMR

- Au niveau micro

Acteurs	Lien institutionnel à entretenir	Rôle dans la chaîne des acteurs	Points d'exigence à surveiller
<i>Groupe des coordonnateurs de formation (COFO)</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Employé de l'Etat mis à disposition du projet 	<ul style="list-style-type: none"> . Implanter les CMR dans les villages . Dérouler la démarche et les outils sur le terrain . Observer le processus d'acceptation ou de rejet des innovations proposées . Formuler des avis techniques permettant de modifier ou de consolider les résultats obtenus 	<ul style="list-style-type: none"> . Être des agents de recherche-action . Qualité de l'organisation du transfert des compétences en ingénierie de formation aux acteurs des dispositifs CMR . Qualité de l'assistance apportée aux membres des CVF dans la mise en œuvre des Dispositifs villageois de formation
<i>Chef de village et notabilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Aucun lien . Auxiliaire de l'administration 	<ul style="list-style-type: none"> . Donner la vision du développement du village . Donner l'accord d'implantation du dispositif CMR . Créer l'organe "conscience de formation" le CVF . Faire la régulation de l'expression des pouvoirs en présence (anciens et nouveaux) 	<ul style="list-style-type: none"> . Nécessité de percevoir le CMR comme un outil de qualification des hommes et des femmes pour une meilleure valorisation des ressources . Obtenir la clarification des règles d'accès aux ressources naturelles . Veiller au fonctionnement effectif du CVF
<i>Comité villageois de formation</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Rend compte à la notabilité 	<ul style="list-style-type: none"> . Co anime avec le COFO le dispositif villageois de formation . Conduit les négociations avec les personnes ressources 	<ul style="list-style-type: none"> . Etre la conscience de la formation auprès de la notabilité, du Sous préfet et de son conseil et des partenaires au développement en action dans le village
<i>Ménages : unité économique et sociale de base</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Famille élargie 	<ul style="list-style-type: none"> . Définir les besoins de qualification des actifs des ménages. . Juger de l'adaptation économique et sociale des dispositifs CMR, par l'appréciation qualitative des formations des membres 	<ul style="list-style-type: none"> . Doivent être convaincus que la qualification professionnelle et l'éducation à la vie constituent les intrants de base pour améliorer la vie de leur ménage
<i>Apprenants</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Dépendants de leur ménage et soumis aux règles de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> . Négocier à hauteur de leur possibilité, les conditions pour obtenir la formation . Exprimer le degré de satisfaction de leurs attentes . Juger de l'adaptation économique et sociale des services 	<ul style="list-style-type: none"> . Demander et redemander la formation
<i>Groupe de formation</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Aucun lien . Dépendants les uns des autres pour atteindre leur objectif 	<ul style="list-style-type: none"> . Négocier à hauteur de leur possibilité, les conditions pour obtenir la formation . Mobiliser les moyens endogènes de financement . Animer l'unité villageoise de formation 	<ul style="list-style-type: none"> . Doit être perçu comme une stratégie de mobilisation des moyens pour accéder à la formation et acquérir des connaissances (solidarité)
<i>Association de formation</i>	<ul style="list-style-type: none"> . Régie par la loi . Organisation villageoise, sous-préfectorale ou départementale de développement 	<ul style="list-style-type: none"> . Organiser les acteurs des dispositifs de formation et porter les projets de formation de masse aux tables de la concertation locale sur le développement 	<ul style="list-style-type: none"> . Nécessité de l'émergence des associations de formation pour l'autopromotion des CMR

ROLE JOUE PAR LES ACTEURS DANS LE PROCESSUS D'ORIENTATION ET DE PERFECTIONNEMENT DU SYSTEME CMR

Le rôle des acteurs dans l'orientation et le perfectionnement des dispositifs de formation rurale pour le développement est vu selon la manière dont les acteurs ont assuré la fonction de l'orientation aux différentes étapes de la conception de la méthode et des outils, de l'exécution des protocoles d'expérimentation et l'élaboration de la démarche CMR, de la réalisation des diagnostics et l'identification des besoins de formation et d'information, de l'exécution et l'évaluation, puis du financement.

1. Conception de la méthode et des outils

En 1994, les ruraux, malgré l'existence des structures d'Etat, assurant leur encadrement technique, ont formulé le besoin d'avoir d'autres types d'intervention de l'Etat en matière de formation. Ce type d'intervention permettrait à leurs enfants et à eux-mêmes de pouvoir s'adapter aux changements qui les assaillent dans leur profession et dans leur milieu de vie. Et l'Etat a jugé pertinente cette requête.

La démarche recherche-action mise en œuvre pour définir cet autre type d'intervention a permis d'impliquer les villageois qui ont ouvert leur village aux équipes d'investigations. Cette collaboration a permis de définir les espaces ethno socio culturel et agro écologique pour conduire les études préliminaires.

Tout au long du processus de conceptualisation de la méthode, les populations actives ont accueilli les idées de recherche dans leurs conditions propres de vie et de travail. Puis ils les ont porté et ont permis, de par leur intégration aux pratiques endogènes, de les traduire en réalités spécifiques observables.

2. Exécution des protocoles et l'élaboration de la démarche et des outils

Avec la méthode conceptualisée, un schéma de dispositif villageois expérimental de formation est mis en œuvre dans les conditions de vie des populations. Ce schéma de dispositif fonctionne avec comme acteurs les ménages, les apprenants, les personnes ressources, les groupes de formation.

Chaque acteur ou groupes d'acteurs, selon ses spécificités, porte avec lui ses attentes, inquiétudes et rêves.

La fonction d'orientation est régulée en obtenant que chaque attente, inquiétude et rêve porté par chacun des acteurs, vivant dans son contexte propre, trouve une réponse spécifique dans le contexte du groupe. Le nécessaire ajustement à faire pour pouvoir atteindre cet objectif a conféré au système CMR sa flexibilité et sa grande capacité d'adaptation aux diverses situations ethno socio culturelle et conditions agro écologique.

3. Contrôle des étapes du diagnostic, de l'exécution et de l'évaluation.

Le **diagnostic** est ciblé sur la problématique de la qualification des acteurs. Il est réalisé en entrant en dialogue avec les ménages, en les interrogeant sur leur vie et leurs activités. Les ménages sont ainsi mis au centre du diagnostic car ils sont "les unités sociale et économique de base" qui animent la vie "économique" et "sociale" du village.

C'est au sein de ces entités que sont mis en adéquation les niveaux "Education-Qualification" et les besoins en "Capacité pour Agir" nécessaires pour assurer la transformation des ressources et la création de richesse. Les attentes, inquiétudes, aspirations et rêves sont recueillis au cœur des ménages.

Ce diagnostic est ouvert sur le village et intègre la notabilité qui régule la vie de la communauté, afin d'avoir un aperçu sur les orientations pour le développement du village,

l'état des richesses et le niveau d'accès des populations, la question de la gestion du pouvoir local, etc.

L'**exécution** consiste à élaborer les "réponses aux besoins" et à les "transférer aux acteurs". Les acteurs à cette étape sont les apprenants (membres des ménages), les groupes des apprenants, les personnes ressources, le comité villageois de formation.

L'**évaluation** consiste à mesurer la qualité des réponses et niveau de satisfaction des acteurs porteurs des besoins. Les résultats de cette évaluation se traduisent par le retrait volontaire des formés, le refus du formateur sélectionné, la suspension du contrat avec une personne ressource, le retrait des formateurs du répertoire des personnes ressources.

En outre, les résultats peuvent aboutir à la demande d'un outil complémentaire pour parfaire le processus d'élaboration des réponses ou de transfert des réponses.

4. Etape du Financement

Les apprenants paient 25% des honoraires du formateur en plus des commodités de séjour logement qu'il lui offre. Ils contribuent également à la recherche des supports didactique nécessaires à la réalisation des formations et de l'apprentissage (ferme de référence, exploitation agricole, atelier, ..)

PERTINENCE DE L'IMPLICATION DES ACTEURS ET ENSEIGNEMENTS DES CMR

Au niveau du système CMR les dispositifs multi locaux de formation fonctionnent et se perfectionnent grâce à l'implication des acteurs villageois qui les portent et quasiment, organisent les formations pour eux-mêmes. Ainsi le maillon des acteurs au niveau des villages se montre capable d'autogérer un dispositif de formation.

Cependant, pour que ce dispositif deviennent un véritable outil de développement, les acteurs doivent s'organiser, se structurer du village à la sous préfecture jusqu'au département (c'est là qu'est logé le budget) et s'imposer comme partenaires pour la concertation sur les questions de développement local. Ceci relève encore de l'utopie : en effet, le cadre institutionnel qui doit permettre de mettre en œuvre les CMR n'existe pas et les dynamiques suscitées sont confrontées à des difficultés de reconnaissance légale et une opposition des dispositifs de formation anciens. A juste titre, la réforme du dispositif national de formation agricole et rurale dont il a été question il y a une décennie est encore totalement en panne.

Ainsi, le salut des dispositifs multi locaux de formation, les CMR, tels que conçus ne viendrait que de :

- l'adoption d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) qui permettrait à l'Etat de clarifier au niveau national le rôle de chacun des différents acteurs dans la mise en œuvre de la politique de formation rurale. La mission confiée au CMR serait alors connue des autres acteurs.

- une prise de conscience des populations rurales (porteuses de la demande en 1994), qui les amènerait vers la recherche de leur émancipation. Alors elles continueront de s'organiser et l'utiliseront comme outil pour la création de la société dont elles rêvent. Comment cela adviendrait-il ?

- une prise de conscience d'un conseil de département (administrateur du budget du département) qui, refusant d'exploiter les pauvretés des populations en survies dans leur territoire (là même où il a la responsabilité du développement), entre en synergie avec toutes

les notabilités et prend option, même pour le temps d'un mandat, de définir la capacité de son portefeuille d'emplois, et de valoriser le contenu par la promotion de la formation qualifiante afin de permettre aux hommes et aux femmes de métiers d'occuper les emplois de tout genre afin de pouvoir assurer leurs responsabilités sociales.

CONCLUSION

Comme enseignement majeur, le système CMR dans sa forme actuelle reste une expérience endogène éprouvée qui porte en elle ses mécanismes de réorientation et d'adaptation. Le système CMR attend un cadre institutionnel lui permettant de répondre aux préoccupations des ruraux qui l'ont sollicité.